

# POLITIQUE DE FORMATION EN RCR

(Réanimation cardiorespiratoire)

La Politique de formation en réanimation cardiorespiratoire (RCR) décrite dans ce document s'applique à tous les étudiants qui sont inscrits à des programmes de la Faculté de pharmacie de l'Université de Montréal qui impliquent des stages cliniques (Pharm. D., QeP, MPA, etc.). **Les étudiants ont la responsabilité de s'y conformer.**

SVP lire attentivement les informations et directives suivantes **afin d'éviter les conséquences** que pourraient entraîner des retards dans la remise des documents.

## 1. Pourquoi avoir une Politique de formation en RCR?

En sachant comment réagir en cas d'urgence cardiaque, on peut augmenter de 30 % ou davantage les chances de survie et de rétablissement des victimes (*source : Fondation des maladies du cœur*). En tant que professionnels de la santé, exposés quotidiennement à des patients souffrant de maladies cardiaques ou autres pathologies, il s'avère donc important et pertinent pour nos étudiants en pharmacie de savoir comment effectuer ces techniques.

## 2. Où puis-je suivre la formation RCR?

**L'Association des étudiants en pharmacie organise annuellement une formation dans les locaux de la faculté, les dates vous seront communiquées ultérieurement.** De plus, plusieurs organismes sont officiellement reconnus pour leur formation RCR. Pour trouver les endroits et dates de formation, vous pouvez vous adresser à votre bureau local de la *Fondation des maladies du cœur* ([www.fmcoeur.com](http://www.fmcoeur.com)).

## 3. Quel document dois-je remettre?

Une preuve d'attestation de formation RCR est valide si :

- La date de validité dépasse le **1<sup>er</sup> août 2021**. À noter que cette date s'applique à tous les étudiants, qu'ils effectuent ou non un stage lors de leur première année.
- Elle est émise par: Fondation des maladies du cœur, Ambulance St-Jean, Croix-Rouge canadienne, CSST, etc.
- **Le niveau accepté par la Faculté pour cette formation est : « ISS » ou « Professionnel de la santé ».**
- **La formation couvre minimalement les trois exigences suivantes :**
  - Réanimation cardiorespiratoire et manœuvres en cas d'obstruction des voies respiratoires sur un adulte, un enfant et un bébé
  - Utilisation d'un défibrillateur externe automatisé (DEA)
  - Utilisation d'un système de ventilation masque et ballon

## 4. Quand et où dois-je retourner les documents dûment complétés?

Une copie de la certification RCR et une preuve que les trois critères cités ci-dessus ont été couverts par la formation doivent être envoyées **avant le 22 novembre 2020 à 16 h.**

L'attestation RCR, au format PDF, doit être envoyée par courriel à [pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca](mailto:pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca)

## 5. Quelles sont les conséquences si je ne remets pas une attestation valide à la date mentionnée?

Tout étudiant n'ayant pas remis une attestation valide de formation en réanimation cardiorespiratoire à la date limite fixée s'expose aux conséquences suivantes :

- a. Non activation du dossier de l'étudiant dans le système de gestion des stages et exclusion du processus d'assignation pour le stage PHA1510. L'étudiant devra donc effectuer son stage à une date ultérieure lorsqu'il remettra sa preuve de certification. Le stage PHA1510 étant un stage obligatoire et pré-requis au stage PHA2510 pourrait être retardé d'une année et ainsi entraîner la perte d'une année d'étude.
- b. Au moment du processus d'assignation pour les milieux de stages, les préférences de l'étudiant ne seront pas considérées.
- c. Une note concernant le professionnalisme sera déposée au dossier des compétences transversales de l'étudiant.

### **Personne ressource :**

**Caroline Fasano, Coordonnatrice des stages en pharmacies communautaires, [pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca](mailto:pharm-vacc-rcr@pharm.umontreal.ca)**